



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 20881

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la perte du pouvoir d'achat des retraités. C'est ainsi que, de 1983 à 1992, une étude réalisée par la commission des comptes de la sécurité sociale révèle que les pensions de retraite ont perdu 10 % par rapport aux prix, 12,50 % par rapport aux salaires bruts et 6,14 % par rapport aux salaires nets. Pour inverser cette tendance et sauvegarder les retraites, les associations de retraités réclament un engagement fort du Gouvernement. Il lui demande en conséquence quelles mesures pourraient être bientôt décidées pour répondre à la vive attente des retraités.

Texte de la réponse

Les pensions de retraite du régime général ont été revalorisées de 1,2 % au 1er janvier 1999. Cette revalorisation garantit une réelle progression du pouvoir d'achat des retraités. L'indice définitif publié par l'INSEE évalue en effet la hausse des prix pour 1998 à 0,3 % en glissement, alors que les pensions avaient été revalorisées de 1,1 % au 1er janvier 1998. Elle bénéficie également aux retraités dont les pensions sont revalorisées comme celle du régime général : salariés agricoles, artisans, commerçants, professions libérales, mines, cultes, clercs de notaire. Cela représente un effort particulier pour les retraités du régime général de 1,7 milliard de francs et de 3 milliards si l'on tient compte de l'ensemble des prestations dont la revalorisation est actuellement définie par rapport à celle des pensions du régime général. Un effort supplémentaire a été en outre effectué pour les retraités les plus modestes : le minimum vieillesse et le minimum de réversion ont été revalorisés de 2 % au 1er janvier 1999.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20881

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5977

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4856